



Paris, le 20 juillet 2026

FIN DE VIE : Prendre acte du vote, sans renoncer à la vigilance

Familles de France prend acte de l'adoption par l'Assemblée nationale du texte relatif à **l'aide à mourir**.

Ce vote constitue **une étape importante de notre vie démocratique**. Pour autant, il ne met pas fin aux **interrogations éthiques, humaines et sociales** que soulève une telle évolution de notre droit.

Une vigilance particulière envers les personnes les plus vulnérables

Notre mouvement souhaite redire sa **profonde préoccupation** quant aux conséquences que cette loi pourrait avoir pour les **personnes les plus vulnérables** : personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes gravement malades, personnes isolées ou fragilisées psychologiquement.

La **liberté de choisir** ne peut être pleinement réelle que si chacun bénéficie d'un **accompagnement digne, humain et accessible**. Aucune personne ne devrait être conduite à envisager la mort parce qu'elle se sent **seule, inutile, dépendante** ou comme un poids pour ses proches ou pour la société.

Faire de l'accompagnement une priorité nationale

Familles de France appelle les pouvoirs publics à faire de **l'accès universel aux soins palliatifs, du soutien aux aidants, de la lutte contre l'isolement et de l'accompagnement des personnes fragiles** une priorité absolue.

Une société véritablement solidaire est une société qui offre toujours **une alternative à la souffrance et à l'abandon**.

Veiller à une application protectrice de la loi

Notre mouvement sera particulièrement attentif aux **conditions d'application** de cette loi afin que les garanties prévues protègent effectivement les personnes les plus fragiles et que **nul ne puisse subir, même de manière implicite, une pression** conduisant à considérer la mort comme la seule issue.

La solidarité comme boussole

La grandeur d'une société se mesure à **l'attention qu'elle porte aux plus faibles**. Familles de France poursuivra son engagement pour promouvoir **une culture de la solidarité, de la fraternité et de l'accompagnement jusqu'au terme de la vie**.

Contact presse : Mireille Lachaud – Pôle Politique familiale | 06 16 58 69 92